

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2016

L'An Deux Mille Seize, le seize mars à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Virginie MAS, Hervé MASSARDIER, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Olivier SUSINI, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS.

Madame Patricia MIQUET présente un pouvoir de Madame Michelle HUVET
Monsieur François DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Objet : M. le Président présente le budget primitif 2016 examiné par la
Budget primitif Commission Finances réunie le 10 février 2016.
2016

Considérant que le budget primitif s'équilibre :

- En dépenses et en recettes de Fonctionnement pour un montant de : 2 492 620 €
- En dépenses et en recettes d'Investissement pour un montant de : 704 305 €

Après avoir pris connaissance des documents joints,

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **VOTE** le Budget Primitif 2016,
- **APPROUVE** la présentation fonctionnelle du Budget,
- **AUTORISE** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des Comptes en fonction des besoins,
- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en application ce Budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 18 mars 2016

Le Président

Jean-Pierre TALUT

